

DÉCISION DU CONSEIL

du 25 janvier 1971

portant modification de la décision du Conseil, du 27 octobre 1970, arrêtant un programme de recherches et d'enseignement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1971, composé d'un programme commun et de programmes complémentaires

(71/69/Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment ses articles 7 et 172,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes,

vu la proposition de la Commission, présentée après consultation du Comité scientifique et technique,

vu la résolution du Conseil, du 6 décembre 1969, relative aux activités futures de la Communauté européenne de l'énergie atomique,

vu la décision du Conseil, du 27 octobre 1970 ⁽¹⁾, arrêtant un programme de recherches et d'enseignement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1971,

considérant qu'il est apparu nécessaire d'inclure dans le programme de recherches et d'enseignement de 1971 certains travaux sur le projet SORA;

considérant qu'il se révèle nécessaire d'adapter les plafonds du programme de recherches et d'enseignement de 1971 en fonction des dispositions du règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 16/71 du Conseil, du 30

décembre 1970, portant adaptation des rémunérations et pensions des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que des rémunérations des autres agents de ces Communautés ⁽²⁾,

DÉCIDE:

Article unique

Le plafond des moyens nécessaires à la réalisation des programmes, prévu à l'article unique de la décision du Conseil, du 27 octobre 1970, arrêtant un programme de recherches et d'enseignement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1971, est porté à 55,97 millions d'unités de compte pour les engagements de dépenses au lieu de 52,51 millions d'unités de compte.

Les annexes I et II de cette décision du Conseil du 27 octobre 1970 sont modifiées par les annexes I et II ci-jointes qui font partie intégrante de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 25 janvier 1971.

*Par le Conseil**Le président*

M. COINTAT

⁽¹⁾ JO n° L 245 du 11. 11. 1970, p. 27.

⁽²⁾ JO n° L 5 du 7. 1. 1971, p. 1.

ANNEXE I

PROGRAMME COMMUN ET PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES DE RECHERCHES
ET D'ENSEIGNEMENT POUR 1971

I. RÉACTEURS RAPIDES

- a) **Programme commun:**
0,90 million d'unités de compte au lieu de 0,83 million d'unités de compte.
- b) **Programme complémentaire:**
0,88 million d'unités de compte au lieu de 0,83 million d'unités de compte.

II. RÉACTEURS À EAU LOURDE

- a) **Programme commun:**
6,15 millions d'unités de compte au lieu de 5,85 millions d'unités de compte.
- b) **Programme complémentaire:**
5,30 millions d'unités de compte au lieu de 4,95 millions d'unités de compte:
 - i) *recherches polyvalentes:*
3,05 millions d'unités de compte au lieu de 2,85 millions d'unités de compte.
 - ii) *recherches spécifiques:*
2,25 millions d'unités de compte au lieu de 2,10 millions d'unités de compte.

III. RÉACTEURS À GAZ À HAUTE TEMPÉRATURE

- a) **Programme commun:**
0,30 million d'unités de compte au lieu de 0,27 million d'unités de compte.
- b) **Programme complémentaire:**
1,20 million d'unités de compte au lieu de 1,15 million d'unités de compte.

IV. PROBLÈMES TECHNOLOGIQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RÉACTEURS

- Programme complémentaire:**
2,05 millions d'unités de compte au lieu de 1,90 million d'unités de compte:
- *sécurité des installations:*
1,30 million d'unités de compte au lieu de 1,20 million d'unités de compte.
 - *développement de méthodes non destructives:*
0,75 million d'unités de compte au lieu de 0,70 million d'unités de compte.

V. PLUTONIUM ET TRANSPLUTONIENS

- a) **Programme commun:**
2,15 millions d'unités de compte au lieu de 2,01 millions d'unités de compte.
- b) **Programme complémentaire:**
2,90 millions d'unités de compte au lieu de 2,75 millions d'unités de compte.

VI. PHYSIQUE DES RÉACTEURS

- Programme complémentaire:**
0,73 million d'unités de compte au lieu de 0,68 million d'unités de compte.

VII. PHYSIQUE DE L'ÉTAT CONDENSÉ

Programme complémentaire:

Un montant de 3,40 millions d'unités de compte au lieu de 2,40 millions d'unités de compte est affecté à cet objectif, dont le plafond des effectifs est fixé à 169 agents.

Il comporte la poursuite de certaines expériences d'optique neutronique dans le réacteur Ispra I et celle des travaux sur la physique de l'état solide et la résonance magnétique. Des travaux seront également entrepris en vue de mettre au point le projet définitif du réacteur rapide pulsé SORA.

Ces activités seront menées par l'établissement d'Ispra et pour les travaux relatifs au projet SORA partiellement par voie de contrat.

VIII. RECHERCHE SUR DES MATÉRIAUX NUCLÉAIRES

Programme complémentaire:

3,00 millions d'unités de compte au lieu de 2,85 millions d'unités de compte

IX. CONVERSION DIRECTE D'ÉNERGIE

Programme complémentaire:

0,76 million d'unités de compte au lieu de 0,71 million d'unités de compte

X. FUSION ET PHYSIQUE DES PLASMAS

Programme commun:

6,65 millions d'unités de compte au lieu de 6,55 millions d'unités de compte

XI. BIOLOGIE ET PROTECTION SANITAIRE

a) **Programme commun:**

3,45 millions d'unités de compte au lieu de 3,35 millions d'unités de compte

b) **Programme complémentaire:**

0,65 million d'unités de compte — inchangé

XII. CÉTIS — INFORMATIQUE

Programme complémentaire:

4,30 millions d'unités de compte au lieu de 4,10 millions d'unités de compte

XIII. MESURES ET ÉTALONS NUCLÉAIRES

Programme commun:

3,80 millions d'unités de compte au lieu de 3,60 millions d'unités de compte

XIV. EXPLOITATION DU RÉACTEUR BR-2

Programme complémentaire:

0,66 million d'unités de compte au lieu de 0,60 million d'unités de compte

XV. EXPLOITATION DU RÉACTEUR HFR

Programme complémentaire:

4,00 millions d'unités de compte au lieu de 3,90 millions d'unités de compte

XVI. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Programme commun:

0,59 million d'unités de compte au lieu de 0,58 million d'unités de compte

ACTIVITÉS DE DIRECTION GÉNÉRALE ET DE COORDINATION DES PROGRAMMES

Programme commun:

2,15 millions d'unités de compte au lieu de 2,00 millions d'unités de compte.

ANNEXE II

TABLEAU DES PLAFONDS DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES ET DES EFFECTIFS

Objectifs	Programme commun		Programmes complémentaires			Totaux (millions d'UC)
	Engagements (millions d'UC)	Effectifs	Engagements (millions d'UC)	Effectifs	Pays participants	
I. RÉACTEURS RAPIDES						1,78
— Action indirecte	0,90	55				
— Action directe			0,88	51	B/A/ /I/L/N	
II. RÉACTEURS À EAU LOURDE						11,45
— Essor	6,15	262				
— Recherches polyvalentes			3,05	169	} A/F/I/L/N	
— Recherches spécifiques			2,25	127		
III. RÉACTEURS À GAZ À HAUTE TEMPÉRATURE						1,50
— Action indirecte	0,30	18				
— Action directe			1,20	80	B/A/ /I/L/N	
IV. PROBLÈMES TECHNOLOGIQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RÉACTEURS						2,05
— Sécurité des installations			1,30	73	} B/A/ /I/L/N	
— Développement de méthodes non destructives pour la détermination de la teneur en matières fissiles			0,75	42		
V. PLUTONIUM ET TRANSPLUTONIENS	2,15	110	2,90	120	B/A/ /I/L/N	5,05
VI. PHYSIQUE DES RÉACTEURS			0,73	42	B/A/ /I/L/N	0,73
VII. PHYSIQUE DE L'ÉTAT CONDENSÉ			3,40	169	B/A/ /I/L/N	3,40
VIII. RECHERCHES SUR DES MATÉRIAUX NUCLÉAIRES			3,00	168	B/A/ /I/L/N	3,00
IX. CONVERSION DIRECTE D'ÉNERGIE			0,76	42	B/A/ /I/L/N	0,76
X. FUSION ET PHYSIQUE DES PLASMAS	6,65	94				6,65
XI. BIOLOGIE ET PROTECTION SANITAIRE						4,10
— Radioprotection	3,45	100				
— Applications à la recherche agronomique			0,65	5	A/ /I/ /N	
XII. CÉTIS — INFORMATIQUE			4,30	161	B/A/ /I/L/N	4,30
XIII. MESURES ET ÉTALONS NUCLÉAIRES	3,80	173				3,80
XIV. EXPLOITATION DU RÉACTEUR BR-2			0,66	40	B/A/ /I/L/N	0,66
XV. EXPLOITATION DU RÉACTEUR HFR			4,00	76	B/A/ /I/L/N	4,00
XVI. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0,59	6				0,59
ACTIVITÉS DE DIRECTION GÉNÉRALE ET DE COORDINATION DES PROGRAMMES	2,15	130				2,15
TOTAUX	26,14	948	29,83	1 365		55,97